



**Appel à candidatures pour
une résidence-mission en territoire scolaire
du mois d'octobre au mois de décembre 2025**

Dans le cadre de la politique conjointe menée par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle

Le Centre d'art et de photographie de Lectoure,

en lien avec :

La cité scolaire François Mitterrand de Moissac (82)

et en partenariat avec :

La Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie ;

Le Rectorat de l'académie de Toulouse ;

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Tarn-et-Garonne

lancent un :

Appel à candidatures pour une résidence-mission en territoire scolaire

D'octobre à décembre 2025

En direction des artistes des champs des arts visuels, des arts appliqués, de l'architecture et du paysage, du cinéma ou du multimédia, dont la recherche et la pratique peuvent se lier à la thématique.

« Regards croisés sur l'œuvre d'Albert Aymé, « 1% » de la cité scolaire F. Mitterrand de Moissac »,

Relief, sans titre, daté de 1970.

PREAMBULE

Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle, et donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et répondent à des finalités différentes.

Les résidences-missions* ne se confondent nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente.

Les résidences-missions privilégie l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte qui est aussi, l'élève, l'apprenti, l'étudiant, le jeune entrant dans la vie active., dans une approche croisée, qui au-delà de cette jeunesse prend en compte sa famille et son entourage.

Les résidences-missions contribuent, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (P.E.A.C.) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps de vie.

*Voir détail en annexe 1

CONTEXTE DE CETTE RESIDENCE-MISSION

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, le Centre d'art et de photographie de Lectoure (32), en lien avec la cité scolaire F. Mitterrand de Moissac (82), grâce au soutien financier de la direction régionale des affaires culturelles Occitanie (DRAC), et en partenariat étroit le rectorat de l'académie de Toulouse – délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC), la direction départementale des services de l'Éducation nationale (DSDEN –Tarn-et-Garonne) propose une résidence-mission aux artistes et/ou collectifs d'artistes des champs des arts visuels, des arts appliqués, de l'architecture et du paysage, du cinéma ou du multimédia.

Cette résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle est menée en faveur de de la communauté éducative de la cité scolaire F. Mitterrand de Moissac et, plus largement, de la population de son territoire d'implantation, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Les partenaires, précités, soutiennent cette résidence-mission sachant qu'ils peuvent appuyer sur la force et l'énergie collectives des nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle présents sur le territoire, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

TERRITOIRE D'ACTION

- La cité scolaire François Mitterrand, située à Moissac (82)

Dirigée par M. Philippe Sola, elle accueille 1350 élèves et étudiants de la 6^e au BTS. Le lycée comporte 14 classes de formation générale, 2 classes de formation technologique (ST2S), 2 classes de BTS ESF, des formations GRETA, un internat d'excellence partagé avec le LPA de Moissac, une Cordée avec l'INSA, une Cordée avec Sciences Po Paris. Le collège comporte 29 classes ordinaires, 4 classes de SEGPA, 2 dispositifs ULIS, 2 dispositifs UPE2A, un mini-collège, une section sportive, une bilingue occitan, une bilangue espagnol, les dispositifs Ecole Ouverte, OEPRE, accueil REP 8h-18h, une Classe Défense, une Cordée SUPAERO. Les indicateurs sociaux (IPS) aussi bien du lycée que du collège sont les plus faibles du département et parmi les plus faibles de l'académie de Toulouse. Implantée dans un environnement semi-rural, la cité scolaire s'est fixée comme un de ses objectifs principaux l'ouverture pour tous, qu'elle soit culturelle, artistique, linguistique afin de garantir la réussite de tous les élèves. (cf nouveau projet d'établissement de la cité scolaire 2025-2029 : <https://padlet.com/solacpe/ecriture-du-projet-d-etablissement-et-du-contrat-d-objectifs--5ayjyc2295awrt1p>)

- Une œuvre d'Albert Aymé sans titre, réalisée en 1970
*Voir détail en annexe 3, fiche Mérimée

Description

Catégorie technique :

Sculpture

Matériaux et techniques d'interventions :

Pierre (en plusieurs éléments), peint : polychrome

Description matérielle :

Le relief se compose de trois blocs de pierre reconstituée fixés dans le mur. Ces éléments sont travaillés en creux et sont peints.

Indexation iconographique normalisée :

Représentation non figurative

Dimensions normalisées :

H = 101 cm ; la = 300 cm ; pr = 5,6 cm

État de conservation (normalisé) :

Repeint





Personnalités liées à l'histoire de l'objet :

Renard Robert (maître d'ouvrage), Olivier Henri (maître d'ouvrage), René Valès (maître d'ouvrage)

- La commune de Moissac est située au centre ouest du département de Tarn-et-Garonne, en région Occitanie.
La ville compte 13 378 habitants et dépend de l'arrondissement de Castelsarrasin.
Les habitants sont appelés les Moissagais et les Moissagaises
La ville compte deux quartiers inscrits en politique de la ville (contrat de ville 2024 2027).

LES MOYENS D'ACCES

Train :

La commune de Moissac est desservie par une gare SNCF, présente sur la ligne quotidienne Bordeaux Saint Jean-Toulouse Matabiau.

Voiture :

Via A 62 axe Bordeaux Toulouse (70 kms de Toulouse et 187 kms de Bordeaux)

CADRE DE LA RESIDENCE-MISSION ET ATTENDUS

Réappropriation de l'œuvre d'Albert Aymé créée à la cité scolaire dans le cadre du dispositif 1%.

L'objectif est de permettre à la communauté éducative de la cité scolaire F. Mitterrand de Moissac, ainsi qu'à un public élargi, de se réapproprier l'œuvre d'Albert Aymé à travers le partage de l'univers artistique d'un créateur contemporain.

L'artiste résident est invité dans ce cadre à proposer des gestes artistiques permettant aux publics d'appréhender et de s'appropriier ces processus de créations. Il proposera aussi différentes formes de sensibilisation à la création contemporaine et à sa/leur démarche artistique allant de l'organisation d'échanges formels à la mise en œuvre de formes légères, démonstratives de leurs œuvres.

Pour cela, il travaillera en étroite collaboration avec l'équipe enseignante, le centre de documentation et notamment à partir des documents collectés au sujet de l'œuvre. Il pourra ouvrir à la découverte de lieux culturels de proximité (musées, centres d'art, archives, médiathèques...).

L'artiste retenu est invité à expérimenter artistiquement et culturellement avec la communauté éducative de la cité scolaire, en mobilisant, en première instance, les élèves et les très nombreux professionnels qui, au quotidien, les accompagnent dans tous les temps de leur vie. Il est ici fait allusion aux professionnels de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc., mais aussi aux actrices et acteurs du monde associatif, toutes ces personnes étant de potentiels démultiplicateurs des présences artistiques, leur permettant de rayonner au maximum.

Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociales, sociétales, environnementales, en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables, privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone du secteur culturel ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;

- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Enfin, il est particulièrement pris appui sur les structures culturelles professionnelles du territoire, partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures sont :

Le réseau de lecture publique (médiathèques), les archives municipales et départementales, l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Occitanie, les musées, centres d'art, école d'art, FRAC...

Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe sur le territoire intercommunal des associations qui œuvrent en direction de la jeunesse, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou des instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats :

- Le PARTI, Grenade-sur-Garonne
- Musée Calbet, Grisolles
- Conseil départemental du Tarn-et-Garonne, Service vie et associations culturelles, Direction des Affaires culturelles, Pôle Savoirs et animation des territoires

PROFILS RECHERCHES

Cette résidence-mission invite un ou une artiste des champs des arts visuels, des arts appliqués, de l'architecture et du paysage, du cinéma ou du multimédia, dont la recherche et la pratique trouvent une résonance avec la thématique.

L'artiste concerné doit pouvoir justifier d'une pratique avérée dans des lieux dûment référencés et témoigner d'un engagement pour la médiation culturelle.

L'artiste candidat, de nationalité française ou étrangère, doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission : Il est en effet appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, **de manière exclusive**. Il doit pouvoir être autonome dans ses déplacements, disposer du permis de conduire en cours de validité, et, dans l'idéal, disposer d'un véhicule personnel.

L'usage oral et écrit de la langue française doit être maîtrisé.

STRUCTURES COORDINATRICES DE LA RESIDENCE-MISSION

Le centre d'art et de photographie de Lectoure (32), présidé par Dominique Paillarse, en lien avec :

la cité scolaire F. Mitterrand de Moissac (82), dirigée par M. Philippe Sola.

PILOTAGE

Le centre d'art et de photographie de Lectoure, coordonne la résidence. Il désigne une personne référente pour le suivi du projet, Madame Marine Segond, responsable de la coordination et de la production.

Il :

- Coordonne le dispositif général ;
- Coordonne la résidence-mission sur l'ensemble du territoire intercommunal en lien avec la cité scolaire ;
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...);
- Accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- Organise le plus en amont possible la communication en faveur de cette résidence auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- Veille aux bonnes conditions de séjour et de travail de l'artiste-résident ;
- Organise techniquement la résidence avec le concours des communes, des structures culturelles et associatives et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- Facilite, avec le concours actif des inspecteurs de l'Éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître.

La cité scolaire constitue pour la résidence, un comité éducatif, dont Mme Blandine Blanchard et Mme Stéphanie Boutevin, référentes cultures de la cité scolaire, sont les responsables pour le projet pour Monsieur le proviseur.

Le projet éducatif coconstruit par l'artiste et les enseignants devra s'articuler autour des 3 piliers de l'EAC (**fréquenter, pratiquer, s'approprier**) et permettra aux élèves de construire les principales compétences du référentiel de compétences en EAC (arrêté interministériel du 1^{er} juillet 2015).

Piliers	Objectifs
Fréquenter	Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
	Échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
	Appréhender des œuvres et des productions artistiques
	Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
Pratiquer	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
	Mettre en œuvre un processus de création
	Concevoir et réaliser la présentation d'une production
	S'intégrer dans un processus collectif
	Réfléchir sur sa pratique
S'approprier	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
	Comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
	Mettre en relation différents champs de connaissances
	Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre

CALENDRIER DE LA RESIDENCE-MISSION

La période de résidence-mission, à proprement parler, d'une durée de 10 semaines, réparties sur 3 mois consécutifs, est prévue entre les mois d'octobre et de décembre 2025 : les dates de résidence seront précisées avec les artistes retenus/es lors de la sélection.

Des interactions entre les différentes contractualisations sur le territoire doivent être encouragées : Ville et Pays d'Art et d'histoire de Moissac, service culture du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Un temps d'information et de rencontre, « Premier contact » autour de l'univers artistique de l'artiste sera organisé afin de définir le calendrier, à destination des professionnels/les encadrants/es concernés par la résidence, et pour lequel la présence de l'artiste retenu est obligatoire.

La résidence nécessite un temps de préparation en amont qui permet à l'artiste retenu de se familiariser avec le territoire d'action et les différents partenaires impliqués dans le dispositif : découverte de l'établissement et de son histoire, temps de rencontres et rendez-vous avec les acteurs/actrices éducatifs/éducatives (enseignants, centre de documentation...), culturels/les, sociaux/les et concernés/es par la résidence-mission, temps de coordination nécessaires au bon déroulement de la résidence...

Ces temps de travail, dont la rémunération est comprise dans l'allocation de résidence, sont calés en fonction des disponibilités des artistes et des partenaires en concertation avec chacune des parties. Ils peuvent correspondre à l'équivalent d'une semaine de présence sur le territoire en amont du temps de résidence lui-même.

CONDITIONS FINANCIERES

10 500 € couvrant salaire (emploi artistique régime général toutes charges comprises) ; droits d'auteur pour l'artiste résident et frais, dont une part de frais (tous frais compris) et d'équipement ne pouvant excéder 25%, et ceci pour la résidence-mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du temps libre, de l'action sociale, etc., susceptibles d'aboutir à :
 - des propositions d'actions de médiation démultipliées,
 - des créations conjointes de gestes artistiques ;
- L'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs avec l'artiste résident est signé avant le début de la résidence-mission entre l'artiste résident et le centre d'art et de photographie de Lecture.

Le centre d'art et de photographie de Lecture (32) gère le budget.

HEBERGEMENT ET REPAS

Hébergement et repas : la cité scolaire peut accueillir dans la limite de ses moyens l'artiste, à savoir, la mise à disposition d'une « chambre d'hôte » meublée sommairement, permettant la préparation d'un petit déjeuner (bouilloire, cafetière, micro-ondes) et la prise en compte des déjeuners du lundi, mardi, jeudi et vendredi.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

L'artiste devra proposer un projet en respectant les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle que sont :

- Rencontre avec l'artiste et l'œuvre ;
- Le faire avec, la pratique, par des rencontres, des ateliers, des programmations particulières... ;
- Le comprendre en recontextualisant l'œuvre dans l'histoire.

Les partenaires de cette résidence-mission souhaitent privilégier les enjeux suivants :

- Permettre à d'importants groupes d'enfants et de jeunes de bénéficier dans leurs différents temps, de rencontrer de façon privilégiée des artistes ainsi que leurs œuvres ;
- Permettre, au-delà de ce public, de concerner aussi les familles et toute une partie de la population du territoire, notamment celle se trouvant la plus éloignée des arts et de la culture ;
- Donner la possibilité à ces différents publics de questionner les processus créatifs et contribuer ainsi à développer la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture à l'autre ;
- Faire percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui des artistes en tant que catalyseurs d'énergies, développeurs d'imaginaires, incitateurs à porter sur le monde un regard singulier le questionnant en permanence ;
- Participer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) initiés par les ministères de l'Éducation nationale et de la culture.

Dossier de candidature :

- Lettre de motivation ;
- CV (intégrant un extrait de casier judiciaire vierge) ;
- Dossier artistique (sous forme numérique dont le poids ne doit pas dépasser 5 Méga octets) ;
- Note d'intention (5 pages maximum) précisant les axes de travail et orientations précises, pour ce qui concerne les actions de médiations, elles seront déclinées en axes de travail, en références artistiques et adaptées en fonction des jeunes temps scolaire et hors temps scolaire mais également pour le « tout public ».

RENSEIGNEMENTS :

- Centre photographique de Lecture : Mme Marine Segond
Responsable de la coordination et de la production
Centre d'art et de photographie de Lecture - CACIN
05 62 68 83 72 - <coordination@centre-photo-lecture.fr>
- La cité scolaire F. Mitterrand de Moissac : 0820016x@ac-toulouse.fr
Monsieur le proviseur, Philippe Sola

DATE LIMITE D'ENVOI : 9 août 2025

Candidature à envoyer par courriel uniquement :

Centre photographique de Lectoure

Marine Segond <coordination@centre-photo-lectoure.fr>

Le comité de sélection composé des différents partenaires associés au projet se réunira début septembre. Une audition par visioconférence des candidats est prévue, permettant à chacun de préciser les intentions et les modalités de réalisation de la résidence.

Un courrier sera envoyé par le centre d'art à l'artiste lauréat de cet appel à projet, tout comme à l'ensemble des artistes ayant déposé un projet et non retenus par le comité.

Annexe 1 : QU'EST-CE QU'UNE RESIDENCE-MISSION A DES FINS D'EAC ?

Généralités

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente.

Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle, et donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et répondent à des finalités différentes.

Les résidences-missions privilégient l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte qui est aussi, l'élève, l'apprenti, l'étudiant, le jeune entrant dans la vie active. Ceci n'exclut nullement, au-delà de cette jeunesse, une prise en compte de la famille et de l'entourage.

Une résidence-mission contribue, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (P.E.A.C.) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps.

Une résidence-mission repose sur :

- Un principe de pleine disponibilité de l'artiste-résident, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes ;
- Une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission ;
- Une acception littérale du terme de résidence. L'artiste choisi est effectivement appelé à séjourner très concrètement sur le territoire d'accueil et d'action, durant le temps de la résidence, et à rencontrer ses habitants dans toutes sortes d'espace-temps. À cette fin, un hébergement adapté à la durée importante de la mission est fourni par la collectivité ;
- Une association systématique de tous les professionnels locaux, acteurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en fonction de leur degré

respectif d'implication possible, à l'ensemble des phases de la résidence-mission ;

- Une véritable action de communication et de valorisation générale. Les différents partenaires réunis autour de la résidence s'engagent à la rendre visible aux yeux de toute la population du territoire d'action en l'informant de la présence de l'artiste-résident et de sa production artistique mais aussi de la teneur précise de sa mission. Ceci dès l'amont de la résidence, au cours de celle-ci et, en particulier pour les actions de valorisation, à son issue.

La diffusion articulée à la médiation renouvelée et démultipliée

L'action de diffusion constitue très certainement l'axe premier de la résidence-mission dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective locale en jeu. Elle s'envisage aussi bien au sein des établissements scolaires que de structures culturelles, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'établissements ou de structures de santé ou médico-sociale, d'établissements ou de structures de la justice, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, d'exploitations agricoles, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident, se déployer dans l'espace public extérieur.

Nul n'étant censé, sur le territoire de résidence, ignorer la présence de l'artiste et de son œuvre, celui-ci et l'équipe de coordination veillent à ce que chaque commune relevant de ce territoire bénéficie d'au moins une action de diffusion avant, durant ou à l'issue du séjour de l'artiste-résident. Ceci contribuant à garantir pour chaque habitant et plus particulièrement le jeune habitant, quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs une proximité et de ce fait à une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident.

Il est bienvenu, en cet axe de la résidence, de proposer également une monstration d'éléments documentaires (travaux préparatoires, reportages photographiques, audiovisuels ou radiophoniques, articles /interviews, etc...) permettant une approche complémentaire, voire facilitante, de la démarche et des recherches artistiques menées par l'artiste-résident.

Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le résident, l'équipe locale de coordination et les responsables des différentes structures culturelles ou autres lieux potentiels d'accueil des œuvres.

Plusieurs types de diffusions peuvent s'envisager, en lieux spécialisés et/ou non spécialisés, pour se déployer tout au long de la durée de la résidence-mission. Ils

peuvent aussi être proposés dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et tout aussi bien se poursuivre à son issue.

Pour un artiste des champs des arts plastiques et visuels, des arts appliqués, de l'architecture et du paysage, du cinéma, de l'audiovisuel ou du multimédia cette diffusion peut se concrétiser en une présentation en lieux culturels comme en lieux non dédiés, d'œuvres ou d'objets artistiques. L'artiste est systématiquement invité à proposer, en chaque lieu choisi, le mode de monstration qui lui semble approprié. Pour un artiste de ces différents champs artistiques, il peut être aussi judicieux de présenter des éléments documentaires, selon un mode de présentation qu'il propose ou valide. Il peut aussi être envisagé des présentations de plus grande envergure, comme par exemple une exposition monographique, nécessitant à la fois un espace et un accompagnement professionnels conséquents, une durée significative aussi. Il peut s'agir aussi d'événements à durée plus courte, destinés à un public nombreux, comme un défilé de mode, une rétrospective cinématographique, une mise en situation particulière d'une œuvre de très grande taille, une carte blanche pour une programmation au sein d'un ou de plusieurs lieux, un événement littéraire, etc., Là aussi ces diffusions plus lourdes ne s'envisagent qu'avec le soutien des institutions et structures culturelles relevant du champ des arts plastiques et visuels, des musées et du patrimoine, de la diffusion cinématographique, de la vie littéraire, etc. implantées sur le territoire d'action. Ou encore avec des institutions et structures culturelles, non implantées sur ce territoire, mais à vocation régionale ou nationale.

La création conjointe de gestes artistiques

Il s'agit sans doute, de celle qui, parmi les différentes particularités de la résidence-mission, bouscule le plus d'habitudes et de manières de faire en matière d'éducation artistique.

Cet axe est clairement à prendre comme une incitation à un travail en équipe (composée de professionnels déjà coutumiers des processus d'éducation artistique mais aussi et surtout de professionnels qui ne le sont pas encore) animé par un souci et un objectif de partage de la présence de l'artiste, de sa démultiplication à nouveau.

L'artiste reste, en effet, un professionnel rare ; il convient dès lors, de s'organiser, sans être tenté, un seul instant de l'instrumentaliser, afin d'être plus nombreux à bénéficier et à se nourrir de son imaginaire et du regard qu'il porte sur le monde ; afin aussi de se saisir de la force de proposition permanente et du rayonnement qui le caractérisent.

Le pari de cet axe de la résidence-mission est de ne pas faire l'impasse sur la dimension pratique artistique sans prétendre pour autant qu'il puisse répondre à un désir de pratique soutenue. Des instances de pratique en amateur, accompagnée professionnellement, sont par ailleurs d'ores et déjà abondamment proposées à cette fin en région, par les structures culturelles, le secteur associatif ou les collectivités. De même, des dispositifs, nationaux comme régionaux, conçus généralement pour

répondre à une demande individuelle de partenariat en provenance, d'un enseignant, d'un animateur ou d'un éducateur, en vue d'une action reposant souvent sur le principe de l'atelier et ne concernant qu'une seule classe ou un seul groupe très circonscrit d'enfants ou de jeunes sont toujours disponibles mais relèvent de cahiers des charges et de financements très distincts.

La création conjointe d'un geste artistique ne doit donc nullement se confondre avec cet existant.

Elle permet à des équipes volontaires d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs, etc. ou mieux encore, à des équipes mixant divers professionnels issus d'un même quartier par exemple, d'élaborer avec l'artiste une forme d'action, à teneur délibérément artistique donc, complètement imprégnée de la recherche et de la démarche propres à ce dernier et destinée à la donner à voir, à ressentir, à vivre.

En général, éphémère et évitant le plus possible les contraintes techniques lourdes, ce geste artistique est créé, avant tout, en faveur des enfants, adolescents ou jeunes adultes dont les équipes de professionnels citées ont la responsabilité. À ce sujet, il est pris le plus souvent possible pour unité de référence l'établissement scolaire, l'association, la structure de loisirs, etc. dans son entièreté, et donc l'effectif de jeunes qui s'y trouvent. Si ce n'est l'effectif complet du moins le plus important possible. Il n'est pas rare, de moins en moins même, qu'un geste artistique se déploie en prenant en compte, au-delà de la seule jeunesse, d'autres pans de la population.

S'il se déploie, fréquemment au sein d'un établissement scolaire ou éducatif, d'un équipement ou d'une structure culturelle ou associative, le geste artistique peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident et aux équipes coréalisatrices.

Annexes 2 : Le 1% artistique

Mise en place par l'arrêté du 18 mai 1951, « l'obligation de décoration des constructions publiques » avait été imaginée dès les années 1930 par le ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, Jean Zay. Ce dispositif impose aujourd'hui aux maîtres d'ouvrages publics de consacrer 1 % du coût de leur construction à la commande ou à l'acquisition d'une ou de plusieurs œuvres d'un artiste vivant, émergent ou expérimenté pour offrir à tous les citoyens l'expérience de l'art en l'intégrant à leur quotidien, en dehors des musées, au sein même des lieux qu'ils fréquentent habituellement.

D'abord institué pour les établissements scolaires et universitaires, le 1 % devait éveiller puis familiariser les plus jeunes à l'art, la présence physique de l'œuvre dans le bâtiment permettant de toucher plusieurs générations. En grandissant, certains ont toujours en tête le 1 % de leur collège, à l'instar de Pierre Huyghe exposant, lors de sa rétrospective

au Centre Pompidou, la sculpture de Parvine Curie (Mère Anatolica 1, 1975), venant du C.E.S. Pierre-de-Coubertin à Chevreuse.

Aujourd'hui, le 1 % a été étendu à toutes les constructions publiques, mais c'est sur les œuvres réalisées dans les établissements scolaires que la DRAC et l'EN souhaitent porter leur attention, au travers du regard des artistes d'aujourd'hui.

L'objectif est de permettre à la communauté scolaire, ainsi qu'à un public élargi, de découvrir ou de redécouvrir en profondeur ces réalisations artistiques qui constituent un patrimoine de proximité pour les élèves.

Annexes 3 : Fiche Mérimée

<https://pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/IM82002821?auteur=%255B%2522Patrimoine%2520mobilier%2520%2528Palissy%2529%2522%252C%2522Ayme%2520A>